

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26

Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.

Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DELIBÉRATION N° DEA-26-09-01

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2025

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement annexé ;

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire l'établissement d'un rapport annuel des services publics relatif à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans lequel sont présentés les indicateurs techniques et financiers de chaque service.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) est donc un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Vu le porter à connaissance du Conseil d'exploitation du 31 août 2026,
Vu le porter à connaissance du bureau communautaire du 28 août 2026,

Le Conseil Communautaire, décide de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2025.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Marc RAHER



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 029-242900645-20260923-DEA_26_09_01-DE
